

Lettre de Bienvenue



BALAYEZ LE CODE QR POUR VISIONNER UNE
VIDÉO DE BIENVENUE DU BAC

Cher membre du BAC,

Nous vous félicitons pour votre décision d'adhérer au Syndicat international des briqueteurs et des métiers connexes (BAC). Par cette adhésion, vous perpétuez une tradition d'excellence artisanale que le BAC représente depuis plus de 150 ans.

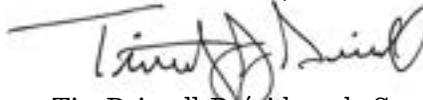
À titre de membre, vous aurez accès à la meilleure formation, aux meilleurs avantages sociaux, aux meilleures possibilités d'emploi et aux meilleurs services de l'industrie de la construction. Elles sont le fruit du pouvoir collectif que nos membres exercent chaque jour pour façonner leur avenir. L'adage selon lequel « Nos membres représentent notre force, et à ce titre, l'engagement de nos membres représente notre outil le plus puissant. » reste aussi vrai aujourd'hui qu'en

1865, moment de la fondation de notre syndicat. Le BAC est votre syndicat, et votre participation permet de contribuer à le renforcer.

Les renseignements de cette trousse présentent brièvement votre syndicat. Si vous avez d'autres questions, communiquez avec les administrateurs de votre section locale ou conseil administratif de district. Et n'oubliez pas que vous n'êtes pas seulement un membre du BAC, vous êtes le BAC.

Bienvenue au Syndicat international des briqueteurs et des métiers connexes!

En toute fraternité,



Tim Driscoll, Président du Syndicat international des briqueteurs et des métiers connexes

Comprendre la structure de votre syndicat

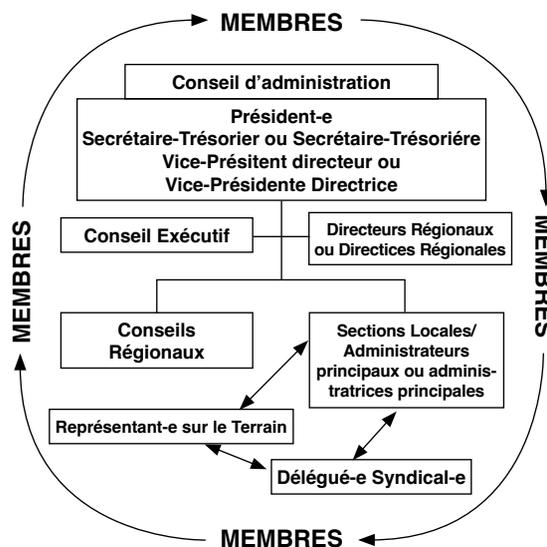
Le BAC exerce ses fonctions par le biais de sa structure organisationnelle (voir l'organigramme). Nos membres constituent l'élément vital de notre syndicat, et leurs rôles multiples pavent la voie vers ses objectifs de réussite.

MEMBRES

Les votes des membres, qui déterminent les personnes qui siégeront aux postes d'administrateurs de la section locale ou du conseil administratif de district (CAD), ont un impact sur l'organe du Conseil exécutif du Syndicat international et déterminent en fin de compte la composition de notre conseil d'administration. Par conséquent, les membres du BAC jouent un rôle direct et essentiel dans l'élaboration des politiques et des programmes du syndicat.

DÉLÉGUÉ-E SYNDICAL-E

Un-e délégué-e syndical-e du BAC représente officiellement la section locale sur le site d'un projet. Il s'agit généralement de la personne qui résout les problèmes sur le lieu de travail et ses tâches peuvent inclure : faire le suivi des problèmes soulevés par les membres, maintenir la section locale ou le CAD informé au sujet des problèmes soulevés sur le lieu de travail, porter toute condition de travail non sécuritaire et dangereuse à l'attention de l'employeur, et encourager ce dernier à corriger les problèmes de sécurité ou les violations de contrat en temps opportun.



REPRÉSENTANT-E SUR LE TERRAIN

Le représentant ou la représentante sur le terrain est le premier point de contact direct des membres avec leur section locale et, dans de nombreux cas, il s'agit du premier contact pour les membres qui ont besoin d'aide lorsqu'un-e délégué-e syndical-e n'est pas disponible ou ne se trouve pas sur le site de travail. Les représentants sur le terrain représentent et défendent les intérêts des membres. Leurs responsabilités sont les suivantes : aider les membres sans emploi à trouver des postes vacants; traiter les griefs, les arbitrages et les appels disciplinaires; recruter de nouveaux membres; soutenir l'organisation de campagnes politiques et y participer; et aider les sections locales ou les CAD à négocier des contrats syndicaux.

SECTIONS LOCALES ET CONSEILS ADMINISTRATIFS DE DISTRICT

Dirigés par un-e président-e, un directeur administratif ou une directrice administrative ou un directeur ou une directrice, les sections locales et les conseils administratifs de district (CAD) constituent le principal lien entre le BAC et les membres. Leur administrateur principal ou administratrice principale reçoit le soutien d'autres représentants élus, de représentants sur le terrain, d'organiseurs et de délégués syndicaux. Les sections locales et les CAD négocient et appliquent les conventions collectives, organisent l'intégration de nouveaux membres et répondent aux besoins particuliers de représentation de leurs membres.

CONSEILS RÉGIONAUX

Les conseils régionaux comprennent les administrateurs principaux à la tête des sections locales dans chacune des cinq régions : Nord-Est, Centre-Nord, Sud, Ouest et Canada. Ils sont soutenus par un directeur régional ou une directrice régionale, une personne désignée par le conseil d'administration du syndicat. Par l'intermédiaire des conseils régionaux, les sections locales coordonnent des activités telles que l'organisation et la formation, et traitent des questions propres à leur région géographique.

CONGRÈS CANADIEN

La création du Congrès canadien par le Congrès de 2000 du BAC a permis aux membres canadiens de mieux s'exprimer sur les affaires syndicales. Les délégués du Congrès canadien

sont les administrateurs principaux des sections locales du Canada. Organisées annuellement, les réunions du Congrès canadien sont présidées par le président du Syndicat international et le coprésident du Congrès canadien. Ce dernier est un délégué élu pour un mandat de cinq ans par les délégués canadiens au Congrès du BAC.

CONSEIL EXÉCUTIF DU BAC

Le Conseil exécutif se compose des administrateurs du BAC, de ses directeurs régionaux, des vice-présidents régionaux représentant les sections locales à travers les États-Unis et le Canada, des vice-présidents des métiers représentant les branches professionnelles relevant du BAC, et des membres sans fonction représentant des groupes particuliers de membres au sein du syndicat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERNATIONAL

Alors que les activités des sections locales sont gérées par des représentants locaux élus et des comités de gestion, le BAC est dirigé au quotidien par un conseil d'administration composé du président ou de la présidente, du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière et du vice-président directeur ou de la vice-présidente directrice. Ce conseil d'administration établit les politiques du BAC, s'assure que les sections locales travaillent dans l'intérêt de leurs membres et élabore des programmes d'avantages sociaux, d'action politique, de formation, d'éducation, ainsi que d'autres programmes conçus pour renforcer la représentation de nos membres par le syndicat.



Tirez profit des avantages de la syndicalisation

En tant que membre du BAC, vous et votre famille avez accès à une gamme d'avantages sociaux exclusifs :

FORMATION, CERTIFICATIONS, ÉDUCATION PERMANENTE

En tant que membre du BAC, vous pouvez faire progresser vos compétences et votre carrière dans le domaine de la maçonnerie grâce à des formations de qualité, à des certifications et à une éducation permanente, toutes offertes gratuitement pour vous. La formation est dispensée à la fois par votre comité mixte des sections locales sur l'apprentissage et la formation et par les organes de formation patronaux-syndicaux du Syndicat international, de l'International Masonry Institute (IMI) et de l'International Masonry Training and Education Foundation (IMTEF). Ces programmes, qui commencent par une formation préalable à l'emploi et un apprentissage, se poursuivent tout au long de votre carrière parallèlement aux formations requises à la lumière des nouvelles technologies industrielles dans les domaines de la brique, de la pierre, du carrelage, du marbre, du terrazzo, du jointoiement, du calfeutrage et du nettoyage, des produits réfractaires, du plâtre, du ciment et de la mosaïque, et à celles en santé et sécurité. Les membres du BAC peuvent accéder à ces formations à proximité de leur domicile ou de leur travail dans l'un des 65 centres de formation répartis aux États-Unis et au Canada. Veuillez consulter les sites imiweb.org et imtef.org pour plus de détails.

POSSIBILITÉS DE TRAVAIL DANS L'ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Après avoir terminé votre apprentissage, vous pouvez travailler partout aux États-Unis et au Canada en tant que membre du BAC. En effet, déménager pour le travail peut vous permettre d'augmenter vos heures de travail, d'acquérir de nouvelles compétences et de l'expérience avec de nouveaux matériaux, et de jouir d'un revenu et d'avantages supplémentaires. Si vous souhaitez voyager, le BAC Job NETWORK^{MC} peut vous mettre en contact

avec des possibilités d'emploi en dehors de votre section locale d'origine. Cet outil est disponible par le biais du portail des membres et de l'application BACMobile, que l'on peut télécharger sur les appareils Android et iOS. Veuillez visiter le site member.bacweb.org pour vous inscrire au portail des membres du BAC.

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Le BAC s'efforce de vous donner accès à des soins de santé de la plus haute qualité au prix le plus abordable par le biais des régimes d'assurance-maladie des sections locales et de l'International Health Fund (IHF). Les représentants de votre section locale ou de votre conseil administratif de district (CAD) peuvent vous indiquer si vous participez à un régime de section locale ou à l'IHF. Si vous participez à l'IHF, vous pouvez bénéficier gratuitement des programmes suivants : vaccins antigrippaux gratuits dans les pharmacies du réseau, encadrement diabétique et counseling nutritionnel dans le cadre du programme Not Me Diabetes (Diabète, pas moi!), et accès à la ligne téléphonique de soins infirmiers 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et aux conseillers personnels de soutien à la santé. Le programme de mieux-être BAC Care vous propose des cliniques dans votre localité et vous récompense d'avoir pris des mesures en vue d'améliorer votre santé et votre mieux-être. Veuillez consulter le site bacbenefits.org/international-health-fund pour plus de détails.

RÉGIMES DE RETRAITE – PRENDRE SA RETRAITE DANS LA DIGNITÉ

Le BAC vous aide à planifier une retraite sûre grâce à l'International Pension Fund (IPF), qui a versé, depuis sa création en 1972, plus de trois milliards de dollars aux membres retraités et aux bénéficiaires. Vous pouvez également participer à la caisse de

retraite de la section locale qui offre des prestations de retraite normale, anticipée et d'invalidité, ainsi que des prestations de survivant. Veuillez consulter le site bacbenefits.org/international-pension-fund pour plus de détails.

BAC SAVE – UNE AUTRE FAÇON D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

Le programme du régime de rente d'épargne retraite BAC SAVE et le programme 401(k) complètent votre régime de retraite et offrent des taux de rendement favorables grâce à des pratiques d'investissement éprouvées, des frais réduits et des économies d'impôts pour la retraite. Outre les prestations pour difficultés financières et les prestations en cas d'inactivité, vous pouvez choisir la structure de vos prestations : pensions de réversion mensuelles ou rentes viagères uniques, versements mensuels, sommes forfaitaires et options de transfert.

PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES

Le Programme d'aide aux membres (PAM) propose un soutien téléphonique confidentiel, des conseils et des renseignements sur les questions liées à la santé mentale, à la toxicomanie et à la qualité de vie. Il assure la coordination des soins (mise en relation des membres avec le traitement et les ressources appropriées), les premiers soins en matière de santé mentale et la consultation clinique. Les membres actifs ou retraités du BAC et leurs familles qui se mesurent au stress, à la dépression, à des difficultés, à l'abus de substances, au suicide ou à d'autres problèmes de la vie devraient appeler les professionnels de la santé mentale certifiés du PAM au numéro gratuit 1 833 MAP-TALK (1 833 627-8255) pour connaître les prochaines étapes et obtenir de l'aide. Pour en savoir plus, consultez le site bacbenefits.org/member-assistance-program.

ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR LA FAMILLE

Le BAC soutient également les possibilités éducatives pour les familles de ses membres. Créée en 1960, la bourse Harry C. Bates aide les enfants de membres à poursuivre des études supérieures. Le programme offre une aide financière pour les études postsecondaires des enfants et des

beaux-enfants admissibles de nos membres aux États-Unis et au Canada. Veuillez consulter le site bacweb.org/education-training pour plus de détails.

SERVICES AUX MEMBRES

En tant que membre du BAC, vous pouvez bénéficier d'un large éventail de services et de programmes gratuits ou offrant des économies d'argent, notamment des Trousses gratuites d'identification pour la sécurité des enfants dans le cadre du Programme d'identification des enfants, l'adhésion gratuite à l'Union Sportsmen's Alliance, des avantages et des remises d'UnionPlus, une couverture d'assurance vie, d'assurance contre les accidents et d'assurance hospitalisation de grande valeur offerte par Ullico, et bien d'autres choses encore. Veuillez consulter le site bacweb.org/member-services pour plus de détails.

PRESTATION DE MATERNITÉ ET REMISES POUR LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Les femmes membres enceintes et les nouvelles mères ont accès à une prestation d'invalidité de maternité offerte par l'IMTEF. Le régime de maternité offre des prestations avant et après l'accouchement. Pour aider les parents ouvriers du BAC à répondre à leurs besoins en matière de garde d'enfants, l'IMI offre également une réduction de 10 % sur les frais hebdomadaires de garde d'enfants dans les 1 700 centres de KinderCare Education. Veuillez consulter le site bacweb.org/childcare pour plus de détails.

FONDS DE SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Nous sommes tous vulnérables aux catastrophes naturelles, qu'il s'agisse d'ouragans, de tornades, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies ou même d'éruptions volcaniques. En cas de catastrophe, le Fonds de secours en cas de catastrophe du BAC est là pour vous aider, vous et votre famille. Financé par les contributions personnelles des dirigeants et du personnel du BAC et des sections locales, des membres et des retraités, ainsi que par les subventions du syndicat et des sections locales, le Fonds vous procure une aide financière lorsque vous en avez le plus besoin. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec le BAC par courriel à l'adresse askbac@bacweb.org.



Terminologie syndicale couramment utilisée

UNITÉ DE NÉGOCIATION: Terme utilisé pour désigner un groupe de salariés d'un lieu de travail qui négocient collectivement avec leur employeur. L'unité peut inclure des ouvriers d'un seul métier ou d'une convention multimétiers.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES: Terme utilisé pour désigner la détermination mutuelle des conditions d'emploi entre la direction d'un employeur et les représentants de négociation exclusifs des employés (définis à l'alinéa 8[d] du *National Labor Relations Act*).

DAVIS-BACON ACT: La loi fédérale *Davis-Bacon Act* fixe un plancher salarial, ou « salaire courant », pour les projets de construction fédéraux. Cette loi empêche effectivement que l'usage des dépenses publiques sape les salaires et les niveaux de vie locaux. Vingt-sept États disposent également de « *Little Davis Bacon Acts* » ou de *lois sur le salaire courant* au niveau de l'État qui s'appliquent aux projets de construction financés par l'État.

DISCRIMINATION: Terme utilisé pour désigner le traitement injuste des travailleurs. Certaines formes de discrimination sont illégales, d'autres, immorales. Par exemple, il est injuste de pratiquer une discrimination fondée sur l'âge, à moins que la personne ait moins de 40 ans. En outre, il est illégal de pratiquer une discrimination relative aux conditions d'emploi pour des raisons fondées sur le sexe, l'affiliation syndicale, la nationalité, la religion, la race ou l'âge (si la personne est âgée de 40 à 70 ans). Les conditions d'emploi comprennent les types d'emplois, les avantages sociaux, les promotions, les licenciements, les salaires et d'autres conditions.

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE:

Terme utilisé pour désigner l'obligation juridique et morale d'un syndicat de représenter équitablement tous les travailleurs d'une unité de négociation. Cela signifie que les griefs doivent être acceptés et traités, que l'employé-e paie ou non des cotisations syndicales.

AVANTAGES SOCIAUX: Terme utilisé pour désigner tous les avantages non salariaux prévus par la convention collective, tels que les cotisations de retraite et les cotisations santé et sociales, qui sont payés en totalité ou en partie par l'employeur.

EN RÈGLE: Un membre en règle est un membre qui paie régulièrement ses cotisations et qui a rempli toutes les autres obligations liées à son statut de membre.

NÉGOCIATION DE BONNE FOI: Terme utilisé pour désigner l'obligation pour les deux parties de se rencontrer, à des moments et dans des lieux convenus, afin de discuter de questions qui représentent des sujets de négociation appropriés, dans l'intention de parvenir à un accord.

GRIEFS: Terme utilisé pour désigner des plaintes ou des accusations officielles des travailleurs concernant des violations des conditions contractuelles du lieu de travail ou de la politique du travail, y compris des violations de la convention collective, des violations de la loi, des violations des politiques, des violations du traitement équitable et des violations des pratiques établies par le passé.

DROITS DE LA DIRECTION: Terme utilisé pour désigner une clause de la plupart des conventions

collectives en vertu de laquelle la direction se réserve des droits.

NATIONAL LABOR RELATIONS BOARD: Créé par le *National Labor Relations Act* de 1935, le National Labor Relations Board (NLRB) administre la loi et s'assure de son application. Ses fonctions comprennent : la définition d'unités de négociation appropriées, la tenue d'élections pour déterminer si une majorité de travailleurs souhaite être représentée par un syndicat en particulier, la certification des syndicats pour représenter les travailleurs, ainsi que l'interprétation et l'application des dispositions de la loi interdisant aux employeurs et aux syndicats d'avoir recours à certaines pratiques déloyales liées au travail.

SALAIRE COURANT: Le salaire courant représente le taux horaire de base des salaires et des avantages sociaux versés à un certain nombre de travailleurs ayant un emploi similaire dans une région géographique donnée. Les lois sur le salaire courant, comme la *Davis-Bacon Act*, qui régit les projets financés par le gouvernement fédéral aux États-Unis, garantissent que les fonds publics ne sont pas inférieurs aux normes locales en matière de salaires et d'avantages sociaux, empêchent un nivellement par le bas parmi les entrepreneurs financés par des fonds publics, soutiennent les emplois de qualité et offrent une bonne valeur aux contribuables. Plus de la moitié des États américains disposent ce type de loi.

CONVENTIONS COLLECTIVES DE PROJET: Les grands projets peuvent être couverts par des accords spéciaux négociés entre le promoteur, le propriétaire, l'entrepreneur ou une autre entité et, dans la plupart des cas, le conseil local des métiers du bâtiment. Ces accords, appelés conventions collectives de projet, ont généralement été approuvés par tous les ouvriers travaillant sur le projet ou par la plupart d'entre eux. Ce type

d'accord peut inclure des clauses spéciales visant à garantir l'harmonie sur le lieu de travail, telles qu'une clause d'interdiction de grève ou de lock-out qui peut ne pas être incluse dans la convention collective de la section locale. Par conséquent, les responsabilités de la section locale et du délégué syndical ou de la déléguée syndicale peuvent être différentes pour ces types de projets.

LOI DU DROIT AU TRAVAIL: Les lois dites « du droit au travail » interdisent aux employeurs de négocier, dans le cadre d'une convention collective, une clause de sécurité syndicale (un accord de syndicat d'atelier) avec le syndicat qui représente leurs employés. Bien que l'expression implique l'« accès au travail », elle ne garantit rien de tel. Tout ce qu'elle fait, c'est priver les syndicats des fonds nécessaires pour représenter correctement tous les travailleurs et négocier un contrat équitable. En fait, si l'on se fonde sur l'évolution des salaires dans les États couverts par les lois du droit au travail, le seul « droit » que les travailleurs obtiennent est celui de travailler pour moins d'argent.

ATELIER SYNDICAL: Terme utilisé pour désigner un emploi pour lequel chaque travailleur couvert par le contrat doit devenir membre du syndicat. Les travailleurs ne sont pas tenus d'être membres pour être embauchés, mais ils doivent adhérer au syndicat dans un certain nombre de jours.

BRISEUR DE GRÈVE: Terme utilisé pour désigner une personne qui refuse d'honorer une grève syndicale en franchissant un piquet de grève et qui va travailler à la place des grévistes.

COTISATIONS SYNDICALES: Terme utilisé pour désigner le paiement régulier exigé comme condition d'adhésion à un syndicat afin de négocier avec les employeurs des salaires, des conditions de travail et des avantages sociaux plus avantageux pour les membres. Le montant est fixé par les membres du syndicat.



Bienvenue dans la famille du BAC!

Établir des liens avec les confrères et consœurs

En adhérant au BAC, vous vous joignez à une communauté de soutien de confrères et de consœurs du mouvement syndical. L'établissement de liens et de relations au sein du BAC, ainsi que du mouvement syndical élargi, favorise l'échange d'idées, de renseignements, de possibilités de travail et de conseils professionnels, ainsi que la création d'amitiés durables. La construction d'un syndicat fort n'est possible que si nous collaborons tous à la réalisation d'un objectif commun.

En tant que membre du BAC, vous ne travaillez pas seul-e. La collectivité du BAC vous soutiendra toujours. Vous pouvez entrer en contact avec vos confrères et consœurs du BAC par les moyens suivants :

RÉUNIONS SYNDICALES :

Les réunions syndicales vous donnent l'occasion de rencontrer régulièrement les dirigeants de votre section locale ou de votre CAD et d'autres membres, de vous informer sur le syndicat, d'échanger des idées, de faire des propositions et d'apporter votre contribution, de vous tenir au courant des événements et de socialiser.

ÉVÉNEMENTS SOCIAUX :

Les événements sociaux tels que les journées de reconnaissance des membres de la section locale, les activités sportives, les défilés de la fête du Travail, les fêtes de vacances, les repas en plein air, les déjeuners de retraités et bien d'autres encore sont autant d'occasions de rencontrer d'autres membres, leurs familles et leurs amis.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE :

Les collectivités restent plus fortes lorsque nous veillons les uns sur les autres. Grâce aux activités de bénévolat, vous pouvez travailler en étroite collaboration avec d'autres membres, utiliser vos connaissances et vos compétences artisanales pour la construction et la rénovation, et célébrer la fierté d'appartenir à une grande collectivité.

FÉDÉRATIONS D'ÉTAT ET CONSEILS CENTRAUX DU TRAVAIL DE L'AFL-CIO :

La participation aux événements organisés par les fédérations d'État et les conseils centraux du travail de l'AFL-CIO de votre région vous donne l'occasion de nouer des liens et d'établir des relations avec nos confrères et consœurs du mouvement ouvrier.

MÉDIAS SOCIAUX :

En suivant les comptes de médias sociaux du BAC et de votre section locale ou de votre CAD, vous pouvez recevoir des renseignements

opportuns sur les nouvelles et les événements, interagir avec d'autres membres, défendre les droits des travailleurs et rencontrer de nouveaux amis ayant des antécédents communs dans les métiers de la construction.

Le *Journal du BAC*, les bulletins d'information locaux, les courriels et le programme d'envoi de SMS vous aideront à rester au fait de l'actualité syndicale. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour recevoir des messages texte sur le BAC en envoyant simplement un texto comportant le nom de votre *section locale* au **50607** (p. ex., si vous êtes membre de la section locale 3 de New York, envoyez le message **3NY** au **50607** pour vous abonner et recevoir les actualités de cette section locale).

En outre, vous pouvez balayer le QR ou visiter le site bacweb.org/locals pour obtenir un répertoire de toutes les sections locales et de tous les CAD du BAC à travers les États-Unis et le Canada afin de vous connecter avec ceux-ci.



BACWEB.ORG/LOCALS



Foire aux questions

COMMENT PUIS-JE OBTENIR UN EMPLOI?

Lors d'une recherche de travail, la première chose à faire consiste à communiquer avec votre représentant-e local-e sur le terrain pour prendre connaissance des postes disponibles et des entrepreneurs du BAC à la recherche de travailleurs. Vous pouvez également communiquer avec les entrepreneurs du BAC et solliciter vos propres possibilités de travail.

En outre, vous pouvez également prendre connaissance des possibilités d'emploi en utilisant le BAC Job Network^{MC}, qui est disponible par le biais du portail des membres et de l'application BACMobile. Vous pouvez télécharger l'application **BACMobile** sur les appareils Android et iOS.

Le BAC Job Network^{MC} est un système de type babillard qui permet aux sections locales et aux conseils administratifs de district (CAD) de publier des possibilités d'emploi. Chaque affichage comprend des renseignements sur le lieu du projet, le type de métier (*par exemple*, briqueteur, carreleur, etc.) ou la spécialité (*par exemple*, produits réfractaires) recherché, le nombre d'ouvriers nécessaires, le salaire total et les avantages sociaux, si une indemnité de déplacement ou une indemnité journalière est prévue, ainsi que les coordonnées du représentant régional ou de la représentante régionale du BAC.

Veuillez visiter le site member.bacweb.org pour vous inscrire au portail des membres du BAC.

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE À DES PROGRAMMES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION?

Vous pouvez vous inscrire à une formation par l'intermédiaire de votre section locale, de votre CAD ou du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'apprentissage et de la formation. Pour plus de renseignements sur nos programmes de formation et de certification, visitez le site imtef.org.

QUE FAIRE SI J'ÉPROUVE UN PROBLÈME AU TRAVAIL?

Le délégué syndical ou la déléguée syndicale du BAC affectés à l'emploi représente votre première ligne de défense. En l'absence d'une telle personne, communiquez dès que possible avec l'administrateur ou l'administratrice de votre section locale ou le représentant local ou la représentante locale de votre région. Une notification rapide leur permettra de mieux vous représenter et de répondre à vos préoccupations.

QUAND RECEVRAI-JE UNE AUGMENTATION?

Les membres du BAC sont couverts par des conventions collectives. Il s'agit de documents juridiquement contraignants qui expliquent ce que l'entrepreneur doit vous payer en salaires, quand et comment ces

salaires augmenteront, ainsi que les avantages sociaux offerts. La convention collective décrit également les règles de travail que l'entrepreneur a accepté de respecter. Pour être sûr-e de bien comprendre vos droits, communiquez avec votre section locale pour obtenir un exemplaire de sa convention collective.

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR TROUVER UN EMPLOI LORSQUE JE DÉMÉNAGE DANS UN AUTRE ÉTAT?

Quel que soit l'endroit où vous déménagez aux États-Unis ou au Canada, vous pouvez communiquer avec une section locale du BAC de cette région pour obtenir des renseignements relatifs à l'emploi ou tout soutien dont vous avez besoin. Un répertoire des sections locales et des CAD du BAC figure à l'adresse bacweb.org/locals.

POURQUOI ET COMMENT DOIS-JE PAYER MES COTISATIONS SYNDICALES? QUELS SONT LES SERVICES QUE JE REÇOIS EN ÉCHANGE DE CES DERNIÈRES?

Le BAC est une organisation sans but lucratif qui exerce ses activités grâce aux cotisations. Les membres doivent s'acquitter de deux types de cotisations. La première est la « cotisation de base » versée mensuellement par les membres à leur section locale. Le deuxième type de cotisations est la « cotisation professionnelle », qui est prélevée directement sur le salaire horaire des membres pour chaque heure travaillée. Ces fonds sont utilisés par votre section

locale et le BAC pour négocier avec les employeurs de meilleurs salaires, conditions de travail et avantages sociaux pour nos membres. Les cotisations servent également à les représenter sur leur lieu de travail, à défendre ceux qui ont été traités injustement, à élaborer des programmes et des services pour les membres, à faciliter l'organisation des ouvriers non syndiqués au sein du BAC et à renforcer l'industrie syndiquée du secteur de la maçonnerie.

Veuillez communiquer avec votre section locale ou votre CAD du BAC pour payer vos cotisations de base. Si vous ne connaissez pas le numéro de téléphone de votre section locale ou de votre CAD, veuillez appeler le BAC au numéro sans frais 1 888 880-8222. Vous pouvez également trouver les coordonnées de votre section locale ou de votre CAD sur le site bacweb.org/locals.

En échange de vos cotisations, **vous obtenez de bien meilleurs salaires, des avantages sociaux plus favorables et un environnement de travail plus sécuritaire.** Sur le seul plan des salaires, les statistiques montrent que les membres des syndicats peuvent s'attendre à gagner beaucoup plus au cours de leur vie que leurs homologues non syndiqués. Ils ont également beaucoup plus de chances de jouir d'une assurance maladie et de prestations de retraite.

Vos cotisations permettent au syndicat de rester fort afin de pouvoir négocier des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail plus avantageux pour vous, et de maintenir le secteur syndiqué des métiers de la maçonnerie fort, de sorte qu'il y aura toujours de bons emplois syndiqués.

BAC

CODE DE CONDUITE

J' arriverai au travail à l'heure, en forme et prêt-e à travailler selon les normes les plus élevées.

Le syndicat de part en part – les ouvriers et les entrepreneurs se respectent mutuellement, sur le chantier et par l'intermédiaire du syndicat.

Je bâtirai sur mes compétences et mes capacités, en profitant de la meilleure formation d'ouvrier et de superviseur que la section locale et l'IMTEF offrent.

J' accepte la responsabilité de la qualité de mon travail, de la façon dont je traite mes collègues et de mon comportement en cours d'emploi.

Je m'engage envers la création d'un lieu de travail sécuritaire et sain.

www.bacweb.org

www.imtef.org

(888) 880-8222

askbac@bacweb.org



THE OUTDOORS AND UNIONS HAVE A DEEP-ROOTED HERITAGE.

If you're like many of your union brothers and sisters, being part of a union and the outdoor culture is who you are.

The Union Sportsmen's Alliance (USA) connects the union and outdoor way of life, uniting outdoorsmen and outdoorswomen to stand together to preserve our outdoor heritage for future generations.

And BAC members can join at no cost!

It's a benefit provided by the BAC International.

Reasons to Activate Your No-Cost USA Membership

- ✓ Help introduce thousands of kids to the outdoors
- ✓ Chance to win great prizes in USA-member contests
- ✓ 30% discount on Liberty Ammo
- ✓ Help improve outdoor access for everyone
- ✓ Deep discount on SoundGear hearing protection/Start Hearing hearing aids
- ✓ Union college benefit – 50% off tuition at EBS network colleges/universities for USA members & family members
- ✓ Connect with union members who share your outdoor interests



ACTIVATE YOUR NO-COST USA MEMBERSHIP
MYUSAMEMBERSHIP.COM

Comment votre intégration s'est-elle **DÉROULÉE?**

Nous aimerions connaître votre expérience en matière d'intégration en tant que nouveau membre du BAC. Si vous avez une minute, veuillez balayer le code QR ci-dessous pour répondre aux questions suivantes concernant votre expérience avec nous.



1. Quelle est l'information la plus importante que vous recherchez en tant que nouveau membre?
2. Quelqu'un de la section locale vous a-t-il accueilli et a-t-il aidé à répondre à vos questions?
3. Comment votre expérience aurait-elle pu être améliorée?
4. Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans la Trousse de bienvenue des nouveaux membres?
5. Quels sont les sujets sur lesquels vous avez encore des questions et/ou sur lesquels vous aimeriez en savoir plus?

**VEUILLEZ BALAYER LE CODE QR CI-DESSUS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS.
NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE SOUTIEN.**